

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

Verif'Artisan — Exploité par la SASU Béarn Habitat Service

Mentions légales de l'éditeur

Béarn Habitat Service — Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) au capital social de 500 euros

Siège social : 5 Rue du Docteur Roux, Etg 3G, 64150 Mourenx

RCS Pau n° 109 447 482 — SIREN 109 447 482 — Immatriculée le 03/09/2026

Numéro d'identification européen (EUID) : FR6403.109447482

Président : Monsieur Gaël Legué

Nom commercial / marque exploitée : Verif'Artisan

Code APE : 8299Z

Préambule

La société Béarn Habitat Service, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) au capital social de 500 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pau sous le numéro 109 447 482, dont le siège social est domicilié 5 Rue du Docteur Roux, Etg 3G, 64150 Mourenx, exploite la marque commerciale Verif'Artisan. Verif'Artisan propose un service de mise en relation entre des particuliers porteurs de projets de travaux (sur les départements 64, 40 et 65) et des professionnels du bâtiment contrôlés.

CHAPITRE I : CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU) — PARTICULIERS

Article 1 : Gratuité des services pour les particuliers

Conformément aux usages de mise en relation, l'utilisation de la plateforme et des services Verif'Artisan par les particuliers est totalement gratuite (100 % gratuit), incluant l'enregistrement du projet, la visite à domicile du conseiller et la transmission des coordonnées aux artisans.

Article 2 : Engagements du particulier (Devis et Réception)

Conformément aux dispositions de l'article 1104 du Code civil régissant la bonne foi dans les contrats, le particulier s'engage à fournir des informations sincères et exactes lors de la visite du conseiller et à formuler un projet de travaux réel et sérieux. Le particulier s'engage expressément à recevoir l'artisan mis en relation afin de lui permettre de réaliser l'estimation et d'établir son devis dans les meilleures conditions.

CHAPITRE II : CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) — ARTISANS ET PROFESSIONNELS

Article 3 : Inscription et labellisation

L'inscription des professionnels sur la plateforme Verif'Artisan est gratuite et soumise à vérification (légalité, assurances obligatoires). Conformément à l'article L. 111-1 du Code de la consommation, les informations relatives aux caractéristiques essentielles des services de mise en relation sont communiquées au professionnel avant toute validation de partenariat.

Article 4 : Tarification des rendez-vous, des fiches projets et commissions des partenaires

L'accès à la fiche détaillée d'un projet qualifié et la mise en relation sont facturés aux conditions suivantes :

- Tarif standard : 150 € TTC par rendez-vous qualifié.
- Offre de bienvenue : 90 € TTC pour le premier rendez-vous acheté par un nouvel artisan partenaire.
- Partenaires apporteurs d'affaires : chaque partenaire apporteur d'affaires perçoit une commission de 60 € TTC par rendez-vous validé.

Conformément à l'article L. 441-1 du Code de commerce, ces conditions tarifaires applicables aux professionnels sont communiquées et acceptées préalablement à toute transaction. Aucun abonnement récurrent obligatoire n'est prélevé.

Article 5 : Obligations de l'artisan, validation du lead et conditions de remboursement

Délai de contact : L'artisan s'engage à contacter (rappeler) obligatoirement le prospect dans un délai maximum de 48 heures suivant l'achat du rendez-vous sur la plateforme. Passé ce délai de 48h sans action de la part de l'artisan, le rendez-vous sera définitivement considéré comme validé et qualifié, et ne pourra plus faire l'objet d'une contestation.

Garantie de qualification et conditions de remboursement : Le remboursement du rendez-vous sera effectué par Verif'Artisan uniquement si l'artisan apporte la preuve irréfutable que le rendez-vous n'est pas qualifié (exemple : fausses coordonnées, désistement injustifié du prospect, absence totale de projet de travaux), et ce, à la condition stricte que l'artisan ait respecté son obligation de contact dans les 48 heures suivant l'achat.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS COMMUNES ET LÉGALES

Article 6 : Offres publicitaires et affichage sur le site

Dans le cadre de la promotion du label et des mascottes Super Vérif et Verifette, Verif'Artisan se réserve la possibilité d'accorder des espaces d'affichage publicitaire à des sociétés tierces. Ces emplacements font l'objet de contrats commerciaux spécifiques conformes aux règles de la publicité en ligne (loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique - LCEN).

Article 7 : Limitation de responsabilité

En application de l'article 1210 et suivants du Code civil relatifs aux contrats d'intermédiation, Verif'Artisan agit en qualité d'intermédiaire technique et de qualification. La société est tiers aux contrats de travaux conclus entre le particulier et l'artisan, et ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de mauvaise exécution des chantiers (la responsabilité civile professionnelle de l'artisan étant seule engagée).

Article 8 : Données personnelles (RGPD)

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679 - RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression de leurs données en s'adressant au siège de la société Béarn Habitat Service, 5 Rue du Docteur Roux, Etg 3G, 64150 Mourenx.

Article 9 : Médiation et litiges

Conformément aux articles du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, en cas de différend entre professionnels, et à défaut d'accord amiable, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux du ressort du siège social de la société Béarn Habitat Service (Tribunal de Commerce de Pau), nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

CHAPITRE IV : MENTIONS LÉGALES DU SITE INTERNET ET DE L'APPLICATION

Article 10 : Éditeur de la publication en ligne

Le site et l'application Verif'Artisan sont édités par la société Béarn Habitat Service, SASU au capital de 500 euros, immatriculée au RCS de Pau sous le numéro 109 447 482, dont le siège social est situé 5 Rue du Docteur Roux, Etg 3G, 64150 Mourenx.

Directeur de la publication : Monsieur Gaël Legué, en sa qualité de Président et représentant légal de la société Béarn Habitat Service.

Contact : le siège social susmentionné, ou tout autre moyen de contact rendu disponible sur le site.

Article 11 : Hébergement

Le site et l'application Verif'Artisan sont hébergés par Lovable Cloud, service d'hébergement fourni par Lovable Labs Incorporated, société éditrice de la plateforme de développement et d'hébergement Lovable (lovable.dev).

Article 12 : Médiateur de la consommation

Conformément aux articles L. 611-1 et suivants du Code de la consommation, tout client consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant à Verif'Artisan, après avoir préalablement tenté de résoudre ce litige directement auprès du service client de la société Béarn Habitat Service.

Le médiateur de la consommation désigné est le CM2C (Centre de Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice), dont les coordonnées sont les suivantes : 14 rue Saint Jean, 75017 Paris — site internet : www.cm2c.net.

Verif'Artisan — CGV / CGU